

# TF1 veut pouvoir interrompre ses journaux télévisés par des messages publicitaires

<br>

TF1 a demandé la suppression de l'interdiction d'interrompre les journaux télévisés par de la publicité, dans le cadre de la procédure, lancée par le CSA, de reconduction de l'autorisation d'émettre de la chaîne, dont l'échéance est fixée au 5 mai 2018. TF1 souhaite voir modifier un certain nombre d'obligations inscrites dans la convention qui la lie actuellement au CSA. La chaîne explique que le paysage audiovisuel a été totalement bouleversé depuis 2002, avec la multiplication du nombre de chaînes offertes au public, ainsi que la modification de sa situation économique. Elle demande tout d'abord que s'applique le régime général fixé par un décret du 27 mars 1992 qui stipule que "la diffusion des journaux télévisés (...) dont la durée est inférieure à trente minutes ne peut être interrompue par des messages publicitaires". Les JT de la chaîne ont effectivement une durée supérieure à trente minutes. TF1 souhaite également être dispensée de l'obligation de "diffuser régulièrement des magazines d'actualité", ainsi que de l'obligation de "diffuser au moins 800 heures" par an d'émissions d'information. Une autre demande exprimée par la chaîne privée est celle de voir disparaître son obligation de diffuser "au moins 750 heures" par an de programmes destinés à la jeunesse. Enfin, elle a fait part au CSA de son souhait de pouvoir promouvoir les programmes de sa filiale LCI ainsi que de commercialiser des spots publicitaires sur les deux chaînes de manière couplée.